

AC 921

K 7

1910

no

pro

1910

(188)



## Remarques générales

1. Il y a plusieurs sortes de séances, de caractère différent, en tout congrès eucharistique :

Les séances *générales*. — Les travaux ou discours de ces séances ont un cachet général, étant considéré qu'elles sont ouvertes à toutes les classes du public religieux.

Les séances *spéciales* qui sont réservées à une classe de personnes et à certaines questions particulières. Ce sont :

a) les séances *sacerdotales*, réservées aux prêtres et où sont traitées les questions qui concernent leur sanctification et leur ministère.

b) les séances de *jeunesse* : où sont traitées les questions concernant surtout l'éducation, la conservation, les intérêts de la jeunesse.

c) les séances d'*hommes*, où sont étudiées les questions qui regardent particulièrement les hommes, leur vie religieuse, leur apostolat, leurs œuvres.

d) les séances de *dames*, plus spécialement réservées à certaines questions qui relèvent de l'initiative ou de l'apostolat féminin.

802872